

SEANCE DU 28 JUILLET 2010

Date de convocation	Nombre de membres
23 juillet 2010	Afférent au conseil municipal 11
	En exercice 10
	Présents : 9
Date d'affichage	
23 juillet 2010	

L'an deux mil dix et le vingt huit juillet à 19 heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr TANT Daniel, Maire.

Etaient présents : MM TANT Daniel, POLETZ Jean Pierre, NIVART Jacques, MARCELLIN Bruno, BONVALET Roselyne, DUMAY Raphaël, DUPONT Thierry, JOLY Lionel, SABRE Michel.

Absent : VIVAUX Laurent

Secrétaire de séance : M POLETZ Jean Pierre.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION JOURNEES DU PATRIMOINE DES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2010

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des journées du patrimoine, les communes de Braye, Vuillery et Margival ont décidé d'organiser une exposition de photos dans chaque église. Le projet porte le nom « Exposition dans la Vallée de la Jocienne ».

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général a créé un Fonds Départemental d'Animation Locale (F.D.A.L) pouvant aider à l'organisation de manifestations et d'animations locales dans les domaines économique, culturel, sportif, écologique, environnemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite du Conseil Général une aide financière pour l'organisation de « l'exposition dans la Vallée de la Jocienne ».
- Précise que la totalité des frais engagés sera réglée par la Commune de Margival. La part non couverte par la subvention sera réglée à parts égales par les communes de Braye, Vuillery et Margival.

OBJET : LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 1 Bis Place Alfred Dormeuil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du logement communal 1 bis place Alfred Dormeuil, ont donné leur préavis et doivent quitter le logement au 31 juillet 2010.

Le conseil municipal décide de louer le logement à Monsieur CORNEZ à compter du 1^{er} août 2010.

OBJET : VENTE DE TERRAIN

Le conseil municipal décide de ne pas délibérer sur ce sujet par manque d'informations. Le dossier sera vu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

OBJET : CONTROLE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

- décide d'instaurer un contrôle de toutes les demandes d'urbanisme,
- charge la commission des travaux desdits contrôles.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal autorise le virement de crédits

- Section de fonctionnement C/ 022 - 1 000 €
C/ 023 +1 000 €
- Section d'investissement C/ 2031/0110 + 1 000 €
C/ 021 + 1 000 €

Margival, le 02 juillet 2010
P/ Le Maire empêché,
Le Maire Adjoint,